

COMPTE RENDU DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 25 JANVIER 2006 A CHAMBLAY

Présents : Mesdames Françoise Maître, Odile Rolet-Repecaud, Frédérique Galvin, Nathalie Chenou, Danielle Lequin, Messieurs Guy Villet, Denis Goichot, André Macchioni, Bernard Bruet, Jean-Claude Colmagne, Jean Perrotin, Henri Ogier, Gilles Masuyer, Jean-Louis Grappe Denis Sauce, Bernard Fraizier, Christian Brusseau, Jacques Martin, Christian Magdelaine, Michel Rochet, Philippe Bride, Daniel Ratton, Joël André, Michel Servant, Marc Espaze, Rémy Gauthier, Jean-Marie Appointaire, Alain Bigueur, Daniel Mairot, Jean-Marc Blanc,.

Excusés : Mesdames Anne-Marie Bailly, Christine Gris, Messieurs Alain Dejeux, Yves Chalumeau, Daniel Gloriod, Claude Giboudeau, Bernard Dole, Jean-Charles Koehren, Bernard Gros

Monsieur Macchioni, Maire de Chamblay souhaite la bienvenue aux délégués et donne la parole à M. le Président. Celui-ci avant d'aborder l'ordre du jour, présente ses vœux pour la nouvelle année à l'ensemble des membres présents ainsi qu'à leurs familles, puis donne la liste des absents excusés.

Affaires générales (Rapporteur : M. Sermier)

Le compte rendu du précédent conseil communautaire en date du 28 novembre 2005 est approuvé à l'unanimité.

Monsieur Macchioni est élu secrétaire de séance.

Le conseil communautaire prend acte que le bureau du 16 janvier dernier n'a pas pris de délibération

Le conseil communautaire prend acte des décisions prises par le président en matière de dépenses

Plan local d'urbanisme de Mouchard

Le conseil communautaire décide, conformément à sa délibération du 28 novembre dernier, de répondre favorablement à la sollicitation de la commune de Mouchard qui demande si la CCVA souhaite être consultée à l'occasion de la révision de son POS et à l'élaboration de son PLU.

Modification du règlement intérieur du conseil communautaire sur les commissions d'instruction.

Considérant l'opportunité du débat sur la définition de l'intérêt communautaire et afin de faciliter celui-ci (cf. délibération n°133-2005 du 21 septembre 2005), le président propose à l'assemblée de réorganiser les commissions d'instruction afin :

- de les rééquilibrer en terme d'effectif
- de les rééquilibrer en terme de provenance géographique des membres
- d'en ouvrir l'accès à l'ensemble des délégués tant titulaires que suppléants. Pour ce faire, il soumet à l'assemblée la liste des commissions suivante :

Culture, Environnement, Finances, Technologies de l'Information et de la Communication, Infrastructures économiques, Développement économique (pôle d'excellence), Réseaux, Logement/urbanisme, Tourisme/Patrimoine, Jeunesse, Social.

Monsieur le Président demande que chaque délégué titulaire et suppléant fasse connaître au secrétariat de la CCVA et avant le 15 février prochain, son choix : d'intégrer une ou plusieurs commissions ; de confirmer son appartenance à une ou plusieurs commissions; son changement de commission; ou autre décision. Le conseil communautaire du 28 février prochain fixera par modification de son règlement intérieur, la liste des commissions d'instruction, le nombre de leurs membres et désignera nominativement ceux-ci.

Le conseil communautaire approuve à l'unanimité les propositions du président et demande qu'un courrier reprenant ces dispositions soit adressé à l'ensemble des délégués titulaires et suppléants et qu'à l'avenir ceux-ci soient informés à l'avance de la tenue des réunions de commissions et de leur objet.

Poste agent du patrimoine à mi-temps

M. Sermier passe la parole à M. Bigueur, vice-président chargé de la culture, qui donne à l'assemblée connaissance de statistiques concernant l'activité du plan lecture laquelle a largement dépassé les espérances des élus concernés, à savoir :

Nombre d'inscrits du 22 mars au 31 décembre 2005 sur l'ensemble des sites : 1 284

Nombre de visiteurs du 28 mars au 31 décembre 2005 sur l'ensemble des sites : 18 429

Nombre de documents prêtés du 28 mars au 31 décembre 2005 sur l'ensemble des sites : 26 120.

Monsieur le président rappelle que le ratio de la DRAC : un emploi en bibliothèque pour 2 000 habitants, n'est pas respecté dans le Val d'Amour et qu'il y a lieu de renforcer l'équipe existante.

M. Bigueur expose que maintenant que le catalogage est terminé à la médiathèque de Mont-sous-Vaudrey, il serait judicieux de porter ses efforts en direction des autres sites du plan lecture, notamment en venant soutenir l'action des bénévoles dont il salue le dévouement.

En conclusion M. le président demande à l'assemblée de bien vouloir se prononcer sur l'opportunité de recruter un agent du patrimoine à mi-temps à compter du 13 février 2006.

Le conseil communautaire approuve à l'unanimité cette proposition

Activités économiques (Rapporteur Michel Rochet)

Pôle d'excellence

M. Rochet expose que par circulaire en date de mi-décembre 2005, les ministères de l'agriculture et de la pêche et celui de l'aménagement du territoire ont « lancé » un appel à projet « pôles d'excellence ruraux ».

Rappelle que le président de la CCVA, considérant les besoins exprimés par les acteurs économiques de la filière bois, les atouts du Val d'Amour en matière de formation, économie et environnement bois et vu les thématiques de l'appel à projet, a de suite informé le Préfet du Jura de la candidature de la C.C.V.A. à la labellisation « pôle d'excellence ».

Expose que la logique de cette candidature trouve tout naturellement sa justification dans la création récente de l'association DEFI BOIS (Développement de l'Économie, des Formations et de l'Image BOIS), à l'initiative de la CCVA et dont l'un des objectifs est d'assurer la coordination entre l'ensemble des partenaires (collectivités, établissements de formation, entreprises, organismes de recherche).

Ajoute que cette labellisation permettrait d'obtenir des financements d'Etat (bonifiés pour le Val d'Amour compte tenu du classement en Zone de Revitalisation Rurale).

Donne connaissance au conseil communautaire des projets présentés pour le dossier de candidature, lequel doit être transmis en Préfecture fin février. Ces projets qui sont en cours d'élaboration concernent : la préparation des arbres pour une meilleure exploitation, l'extension de l'Institut des Compagnons du Tour de France de Mouchard pour accueillir des stagiaires de la formation continue, l'acquisition d'équipements tant par les entreprises que par les organismes de formation pour le développement de nouvelles technologies.

Suite à cette présentation et sur proposition du président, le conseil communautaire décide à l'unanimité de valider l'acte de candidature de la C.C.V.A. au projet Pôle d'Excellence rural

porté par DEFI BOIS, de réserver au prochain budget un autofinancement de 50 000 € pour les actions dont la maîtrise d'ouvrage relèvera de la C.C.V.A.

Environnement (Rapporteur : André Macchioni)

Etude du Barrage de Port-Lesney et des Mortes de Chissey, prolongation des délais

Le conseil communautaire autorise le président à signer des avenants pour prolonger ces deux études, respectivement jusqu'au 30 juin 2006 et 31 décembre 2006 en raison d'éléments nouveaux ou d'ordre technique qui ont du être pris en compte.

Assainissement (Rapporteur : Gilles Masuyer)

Maîtrise d'œuvre assainissement collectif Villers-Farlay/Ecleux/Chamblay

Le conseil communautaire prend acte de la décision de la commission d'appels d'offres du 24 janvier 2006 de réévaluer de 12 183,10 € le montant de la mission de maîtrise d'œuvre dévolue au cabinet Béture Cérec en raison de l'augmentation du montant du marché de travaux.

D'autre part, il décide de percevoir le remboursement des frais de reprographie des dossiers d'appels d'offres auprès des entreprises en ayant fait la demande à leur coût exact.

Infrastructure économiques (Rapporteur : Bernard Fraizier)

Zone d'activité Vaudrey

Monsieur Fraizier rappelle aux membres du conseil communautaire que par délibération 78/2005 en date du 26/04/05 celui-ci s'est prononcé à l'unanimité pour la création d'une zone d'activité sur la commune de Vaudrey afin d'accompagner l'extension de l'entreprise Ravoyard et a confié mandat à la SOCAD pour une phase d'étude et d'aide à la négociation foncière. Des travaux de sondages géotechniques, et des travaux de géomètre de même que les négociations foncières ont abouti à la signature de promesses de vente.

Propose au conseil communautaire, M. Ravoyard confirmant son projet, d'accompagner l'extension de l'entreprise, et pour ce faire d'autoriser le président à signer les documents nécessaires à la levée des promesses de vente, à signer les actes d'achat des terrains dont la liste suit, situés sur la commune de Vaudrey, à passer outre l'estimation des Domaines reçue en date du 06/06/05 afin de mener une opération économique d'envergure et garante d'emplois, à verser des indemnités d'éviction et de perte de jouissance aux exploitants et propriétaires, d'autoriser le président à solliciter les aides potentielles, entre autre une aide à l'Appui à l'Immobilier d'Entreprises auprès du Conseil Général selon le plan de financement ci-dessous.

Le conseil communautaire, ayant délibéré, accepte à l'unanimité les propositions de M. Fraizier.

Désignation cadastrale	Superficie en m2
ZH 30	18 010
ZH 31	16 650
ZH 32	9 280
ZH 33	8 060
ZH 34	8 120
ZH 35	4 670
ZH 36	20 670
ZH 39	5 810
ZH 40	5 000
ZH 41	5 860
ZH 42	6 060
TOTAL	108 190

	DEPENSES	RECETTES	
acquisition	108 190	vente	162 222
Indemnité d'éviction	31 276	Subvention	25 000
Indemnité perte de jouissance	13 041		
Levée hypothèque	1 350		
frais d'étude	27 215		
frais notariés	6 150		
TOTAL	187 222	TOTAL	187 222

M. le Président fait part aux délégués du déroulement des négociations foncières auxquelles il a pour partie participé et qui n'ont pu aboutir à recueillir les promesses de vente de l'intégralité des propriétaires concernés par l'assiette du projet.

A ce sujet, le conseil communautaire, à l'unanimité, décide de clore à ce jour la phase de négociation foncière et demande à la SOCAD de prendre acte de cette décision.

Questions diverses

Bicentenaire Jules Grévy : M. le président informe les délégués que le bicentenaire de la mort de Jules Grévy a été inscrit au calendrier des manifestations nationales de l'année 2007.

L'ordre du jour étant épuisé, la présente séance est close à 22 heures 20.